

Fact Sheet: Prestation « Projets innovants des HEP pour l'EDD »

14 décembre 2018

1. Etat des lieux et besoins

L'EDD est largement ancrée dans tous les plans d'études régionaux de l'école obligatoire. Cependant, l'ancrage de l'EDD dans les Hautes écoles pédagogiques (HEP) est encore très hétérogène. Globalement, il existe un potentiel de développement innovant de l'EDD dans les HEP. éducation21 (é21), en tant que centre national de compétences en EDD, est très intéressée par une collaboration étroite avec les HEP, principaux partenaires multiplicateurs. C'est pourquoi le programme de prestations d'é21 2019-2020 (phase stratégique 2019-2024) prévoit une nouvelle offre « Projets innovants des HEP pour l'EDD ».

2. Définition, groupes cibles et objectifs

Les « Projets innovants des HEP pour l'EDD » sont des projets autonomes qui, d'une manière innovante, permettent aux enseignant-e-s (et futurs enseignant-e-s) et aux formateurs et formatrices de mettre en œuvre l'EDD. L'objectif de cette prestation est de développer l'EDD d'une manière innovante au niveau des HEP dans le cadre de leur mandat et de développer des produits concrets qui peuvent être utilisés par les enseignant-e-s et les directeurs et directrices d'établissements dans la pratique scolaire.

Dans le cadre de cette prestation, é21 soutient donc des projets qui se distinguent par leur caractère innovant et qui ne pourraient être réalisés sans des moyens supplémentaires dans le cadre d'une HEP. Ces projets sont mis en œuvre en lien avec d'autres prestations d'é21, dont les principaux groupes cibles sont les enseignant-e-s (et futurs enseignant-e-s) et les directions d'établissements.

Effets:

- a) Les questions de soutenabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à une pratique innovante et un lien étroit avec l'actualité.
- b) Grâce à une bonne coopération coordonnée entre é21 et les HEP, l'EDD est renforcée dans l'enseignement et le développement scolaire.
- c) Grâce à des produits et des outils pratiques, les enseignant-e-s sont en mesure de mettre en œuvre l'EDD dans l'enseignement et le développement scolaire.
- d) L'expertise et la qualité des prestations de tous les partenaires du projet sont renforcées.

Les effets et les objectifs sont décrits en détail dans chaque projet.

3. Conditions-cadres et critères

Un montant total de CHF 100'000 est disponible chaque année ; deux à trois projets par an sont prévus pour une durée de deux à trois ans. Les HEP doivent apporter leur propre contribution et/ou obtenir des fonds supplémentaires de tiers (50 à 80 % des coûts du projet, selon le type de projet). Les fonds non utilisés au cours d'une année peuvent être attribués l'année suivante par é21. é21 en tant que partenaire de projet ne se limite pas à un rôle de financement et de soutien. La participation d'é21 en termes de contenu est la condition préalable au cofinancement d'un projet. Ainsi, la valeur ajoutée d'é21 en tant que plateforme nationale pour la diffusion de produits et de bonnes pratiques est mise à profit.

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants : répartition nationale, contenu innovant, lien avec la pratique, approche de l'EDD, lien avec d'autres prestations d'éducation21. D'une part, les HEP peuvent soumettre des projets, d'autre part, é21 peut contacter une HEP avec une idée de projet et développer conjointement le projet.